IV de l'A.R.du 21 décembre 2001)
I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :
II - Eléments à attester par le médecin spécialiste en neurologie, neurochirurgie, neuropsychiatrie ou neuropédiatrie:
□ A-Première demande
Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste en neurologie neurochirurgie neuropsychiatrie neuropédiatrie
certifie que le patient mentionné ci-dessus est âgé d'au moins 12 ans, est atteint d'épilepsie caractérisée par des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire et se trouve dans une des situations suivantes:
un traitement précédent comprenant au moins 3 antiépileptiques différents (mentionnés ci-dessous) a échoué du fait d'une efficacité insuffisante ou un traitement précédent comprenant au moins 3 antiépileptiques différents (mentionnés ci-dessous) a échoué du fait d'effet secondaires significatifs
Les antiépileptiques (au moins trois) ayant été utilisés précédemment sont les suivants:
Sur base de ces éléments, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement avec la spécialité Fycompa en thérapie add-on pendant une période de 12 mois.
□ B-Demande de prolongation
Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste en
□ neurologie □ neurochirurgie □ neuropsychiatrie □ neuropédiatrie
certifie que le patient mentionné ci-dessus est âgé d'au moins 12 ans, a déjà reçu le remboursement d'un traitement avec la spécialite Fycompa en add-on pendant au moins 12 mois pour le traitement d'une épilepsie caractérisée par des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire
J'atteste que ce traitement s'est montré efficace par rapport à la situation clinique du patient avant l'initiation du traitement pa pérampanel.
Sur base de ce qui précède, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de la spécialité Fycompandant une période de 12 mois.
III - Identification du médecin (nom, prénom, adresse, n° INAMI):
(nom)
/
(cachet)(signature du médecin)

ANNEXE A : formulaire de demande de remboursement pour la spécialité FYCOMPA en thérapie d'association (§ 7090000 du chapitre